

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêté portant délégation à Madame Martine AZIZ-GUILLEMOT, Première adjointe

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18

Vu la délibération du conseil municipal n° 2026-13 en date du 20 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Martine AZIZ-GUILLEMOT en qualité de Première adjointe au maire en date du 20 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de donner une délégation à cette adjointe,

ARRETE

Article 1^{er} : Madame Martine AZIZ-GUILLEMOT est chargée sous la surveillance et la responsabilité du Maire Patrice COEURJOLLY des affaires relatives à l'enfance, la petite aux écoles et au développement solidaire.

A ce titre, elle est notamment chargée de :

Au titre des affaires scolaires :

- Suivi des demandes de crédits et de fournitures des écoles
- Relations avec les associations des parents d'élèves
- Les acceptations des refus ou accords pour les inscriptions ou les dérogations de scolarisation des enfants ressortissants de la commune ou d'autres communes
- Liaison avec les différents partenaires : DDEN, IEN, collèges et lycées de secteur, ...
- Animation et suivi du Conseil Municipal des Enfants

Au titre du Développement Solidaire :

- Collecte et transmission des demandes de logements effectuées en mairie
- Relation entre la Commune et le CCAS

REÇU EN PREFECTURE

Le 25/03/2026

Application agréée E-legalite.com

22_DN-000-216002841-2026.0325-A2.02645-R1

- Relation entre la Commune et les services sociaux partenaires notamment ceux de la Métropole de Lyon
- Relation avec les bailleurs sociaux
- Animation de la politique en faveur des personnes défavorisées
- Suivi des plan « canicule », « Grand froid » « pandémies » aux titres des Personnes vulnérables
- Animation de la politique en faveur des personnes handicapées

Au titre de l'enfance et de la petite enfance

- Animation de la politique de la Petite Enfance (suivi du Relais Petite Enfance, du multi accueil et de la DSP liée, accompagnement à la parentalité, suivi du service public de la petite enfance)
- Relation avec les différents partenaires concernant la politique de la Jeunesse (CAF, Métropole de Lyon, ...)
- Animation de la politique de loisirs des jeunes et développement des activités péri et extrascolaires (dont le restaurant scolaire)
- Suivi et mise en œuvre des règlements du service Enfance Jeunesse en collaboration avec la Responsable de service

Article 2 : Madame Martine AZIZ-GUILLEMOT ne bénéficie pas de délégation de signature.

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et dont ampliation sera adressée

- au Représentant de l'Etat
- à Madame la Comptable de la Collectivité.

Le Maire,

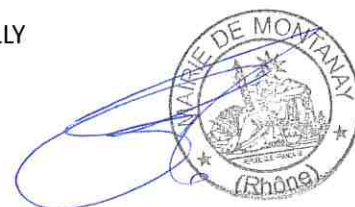
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon Palais de justice Part-Dieu - 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03), ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

A Montanay, le 25 mars 2026


Le Maire,

Patrice COEURJOLLY



Le : 26/03/2026

L'adjointe

Signature


Affiché le
 27/03/2026

REÇU EN PREFECTURE
 le 25/03/2026
 Application agréée E-legalto.com